

# Texte sur le fonctionnement d'Ensemble

adopté à l'Assemblée générale d'Ensemble

le 21 novembre 2020

Depuis sa création, Ensemble s'est défini comme un outil pour construire une « force politique nouvelle pour l'émancipation », visant l'abolition du système capitaliste, patriarcal inégalitaire, aliénant et destructeur d'éco-systèmes. Ensemble ! est un mouvement pluraliste : il s'est construit en rassemblant des organisations d'origines et de cultures politiques différentes, ainsi que des personnes directement intéressées. Cette construction pluraliste, qui est une richesse, doit être défendue pour envisager une force politique nouvelle. Cette démarche nécessite la volonté de dépasser les différences politiques par une synthèse nouvelle. Ensemble veut être une organisation utile pour la lutte des classes en tant que moteur pour l'unité des mouvements issus des aspirations du prolétariat, l'abolition de toutes les oppressions et l'exploitation des êtres humains, pour le renversement du système capitaliste destructeur des conditions de vie et responsable d'inégalités partout dans le monde, pour l'émancipation collective. Dans cette lutte, l'auto-organisation collective, l'autogestion, sont des lignes de conduite essentielle

Le fonctionnement dont notre mouvement s'est doté doit permettre d'agir dans une situation politique en pleine évolution, de prendre des initiatives, tout en affirmant la disponibilité d'Ensemble à son propre dépassement dans un cadre plus large.

## 1) Renforcer les principes fondateurs de notre mouvement

Le texte sur le fonctionnement de notre mouvement (adopté aux Assises des 23 et 24 novembre 2013 disponible ici : <https://www.ensemble-fdg.org/content/sur-lefonctionnement-de-notre-mouve...>) affirmait notamment un certain nombre de règles de fonctionnement (en italique et gras) dont certaines doivent être améliorées.

### **A - La centralité des collectifs locaux et des commissions thématiques dans la vie politique de notre mouvement.**

#### ***1 – Les commissions thématiques sont essentielles au fonctionnement et à la visibilité d'Ensemble.***

Elles ont une fonction d'élaboration politique, de confrontation des cultures politiques constitutives de notre mouvement, de formation, d'animation de l'activité sur les différents terrains. Il faut donc prendre la décision de les renforcer et de les développer. Elles produisent collectivement des brochures qui doivent être diffusées. Elles peuvent élaborer des documents et des communiqués

d'Ensemble en lien avec l'EAN. Leurs travaux doivent être pris en charge collectivement par l'ensemble du mouvement.

## **2 – Le rôle des collectifs locaux est prépondérant.**

Les collectifs et les commissions désignent leurs représentant.es à l'AG et au Collectif National. Un recensement régulier des collectifs au moins chaque année, doit être fait, pour les identifier et recueillir le maximum d'informations les concernant.

Un recensement des adhérent.es qui ne sont pas rattaché.es à un collectif sera également effectué.

En cas de problème constaté, l'EAN aide les collectifs concernés à trouver des solutions. Il est essentiel de développer les relations entre les collectifs par région.

La représentation des collectifs et des commissions à l'AG et au Collectif National doit être facilitée (remboursement des transports, hébergement, des CN en région...). Ce sont eux qui désignent leurs délégué.es. Il faut favoriser l'auto-gestion des collectifs locaux

**B - La recherche du consensus doit être systématique dans la prise de décision, sans évacuer les désaccords ni les procédures de votes éventuelles qui peuvent être nécessaires (avec une majorité qualifiée des deux tiers).**

**C - Le respect du pluralisme et des différentes sensibilités et positions pouvant exister.**

**D - Favoriser la parité femmes - hommes à tous les niveaux,**

en la rendant notamment obligatoire à l'EAN. Veiller à équilibrer la répartition des temps de parole et des fonctions à assurer entre femmes et hommes, en toutes matières, en adoptant par exemple un fonctionnement par binômes paritaires tournants. Il faut favoriser également la représentation des commissions et le lien avec les régions, la participation des jeunes et de toute autre catégorie d'adhérent.e dont la participation à la vie du mouvement est insuffisante. Veiller à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

**E - Composition et rôle de l'EAN**

### **1 – Composition**

L'Équipe d'animation nationale est élue à chaque Assemblée générale.

L'EAN est constituée de membres cotisant.es avec l'accord de leur collectif.

L'EAN doit être évidemment paritaire, comme nous le défendons au sein des institutions, qu'elles soient locales ou nationales. Un souci de renouvellement de ses membres doit être organisé. L'EAN doit être principalement l'émanation des comités locaux et des commissions d'Ensemble.

### **2 - Rôle**

le rôle de l'Équipe d'Animation est de permettre d'organiser les débats du mouvement, de préparer ceux du CN et de favoriser leur préparation et leur appropriation collective. Tout membre de l'EAN participe à son collectif local.

L'EAN diffuse une liste de ses membres qui sont disponibles pour se déplacer dans les collectifs afin d'animer des débats ou participer aux discussions.

L'EAN peut parfois être amenée à prendre des décisions politiques conjoncturelles en s'appuyant sur les orientations adoptées en CN.

Tout membre de l'EAN assure le suivi des tâches dont il/elle a la charge.

La composition de l'EAN peut être modifiée à l'occasion d'un CN. Le renouvellement des élu.es à l'EAN doit être favorisé.e.

### **3 - Les tâches de l'EAN**

- Il est nécessaire de composer l'équipe de façon à partager les responsabilités de façon collective. Chaque membre sera responsable pour une ou plusieurs responsabilités propres à l'organisation. L'équipe pourra aussi associer des membres des comités aptes à mettre en œuvre certaines tâches s'il est nécessaire.

- Les réunions quinzomadaires de l'EAN peuvent être complétées par les réunions du secrétariat et, par des réunions extraordinaires si besoin.

- Les réunions de l'EAN se tiennent à une heure décidée par toutes les participant·es, pour toutes les réunions de l'EAN, de façon à ce que les camarades des régions et notamment les femmes puissent y participer. La visio conférence permettra aux camarades des régions de participer lorsqu'ils ou elles ne peuvent pas se déplacer.

## **F - Le rôle du Collectif National comme cadre d'élaboration de l'orientation politique nationale de notre mouvement.**

Participent aux réunions du CN :

- les délégué.es des collectifs (parité obligatoire) porteurs de mandats (si les collectifs locaux souhaitent que leurs délégués en portent). Les délégué·es émargent en début de CN.

- les membres de l'EAN et les représentants des commissions. Les membres de l'EAN participent au CN sans droit de vote.

Le déroulement des CN doit être facilité : des comptes rendus doivent être réalisés, le secrétariat de séances du CN dont la composition doit tourner doit associer les délégué.es des collectifs locaux.

- Il est possible d'expérimenter des choix politiques particuliers en adoptant de façon souple et concrète notre mode de fonctionnement, les rythmes de réunion.

- L'ordre du jour des CN doit être discuté au sein des collectifs locaux à partir d'une proposition de l'EAN. Les collectifs locaux peuvent faire des propositions sur l'ordre du jour.

## **2) Des objectifs à réaliser pour faire vivre Ensemble**

### **A – Faire vivre la démocratie dans notre mouvement**

Faire du commun avec la diversité que nous représentons

Dans un contexte de crise de la recomposition politique à gauche, le maintien d'Ensemble comme outil implique notamment :

- La confirmation de la décision de l'AG de décembre 2017 de reconnaître la possibilité que des courants d'opinion se constituent dans Ensemble!

- Le maintien d'Ensemble ! comme outil implique que des courants d'opinions continuent d'exister.

- Une meilleure préparation des réunions du Collectif National (envoi des textes en amont au moins 10 jours avant la réunion du CN, travail en commission, préparation des CN par les collectifs locaux...)

- Définir le contour de l'organisation par le versement d'une cotisation nationale obligatoire selon

les moyens.

En ce qui concerne les sympathisant·es, soutiens ponctuels les structures militantes existantes peuvent envisager des réunions ouvertes avec leur participation, des initiatives militantes où elles et ils seront invité·es à participer activement.

- Chaque collectif peut décider de travailler avec des personnes n'étant pas forcément adhérentes à Ensemble.

## **B - Développer la communication et l'activité**

- Dans la mesure de nos moyens financiers, créer un ou deux postes de semi permanent·es supplémentaires.

- Un bulletin mensuel élaboré en liaison avec les collectifs.

Il sera constitué d'informations sur leur travail : le résumé de leurs activités, leur agenda militant, les informations importantes de leur localité

- L'EAN prend d'ores et déjà les dispositions nécessaires pour que l'encart Front de Gauche soit supprimé sur tout notre matériel. Des badges, des pin's, des drapeaux sont donc commandés avec notre « nouveau » logo.

- Un renforcement de la communication du mouvement (site internet, lettre d'information électronique de type de newsletter quinzomadaire) éventuellement suivant les forces disponibles, une publication papier régulière à parution trimestrielle,

- Désignation d'un·e responsable salarié·e du site web du mouvement, après sa refonte par un professionnel (avec développement des vidéos, d'un agenda des activités...) dans la mesure de nos moyens financiers.

- Mise en place d'un groupe de travail de la gestion de notre présence nationale sur les réseaux sociaux (essentiellement Facebook et Twitter) et la liaison avec les nombreux collectifs qui ont leurs propres outils. Ensemble ! Décide de refondre son site et son apparition sur les réseaux sociaux et se donne les moyens pour le faire, tant sur le plan humain - en se dotant d'une équipe dédiée comprenant si nécessaire des demi-permanents, si les conditions budgétaires le permettent - que sur le plan matériel (achat de matériel audio-vidéo, informatique, réseau...)

- Soutien à la réalisation et à la diffusion des brochures des commissions qui sont un outil pour faire connaître Ensemble !

- Pour chaque campagne décidée par le CN, un groupe de travail chargé de son animation doit être mis en place, en lien avec les commissions thématiques concernées.

- Renouveler le livret d'accueil

- Les listes

- La liste du CN dans sa version actuelle est conservée (en améliorant son fonctionnement). Elle sert aux échanges sur tous les thèmes qui intéressent ceux/celles qui y sont inscrits. Une liste dénommée "liste des collectifs" (avec un·e ou plusieurs correspondant·es par collectif, en veillant à la parité) est créée pour les envois de l'EAN aux collectifs locaux et pour permettre des échanges entre eux et avec l'EAN, permettant la diffusion d'infos locales, de bilan, de retour d'expériences, d'échanges horizontaux.

- Diffuser les principales informations (comptes rendus du CN, déclarations et communiqués nationaux) directement à l'ensemble des adhérent·es d'Ensemble.

## **C – L'activité dans la jeunesse**

– Faciliter le nouveau développement d'une activité jeunes en permettant l'autonomie de l'intervention des camarades jeunes

## **D – Trésorerie**

- Une réunion de la trésorerie nationale se tient chaque année avec les trésorier·es locaux.

## **E – CCVSS**

- La Commission Contre les Violences Sexuelles et Sexistes (CCVSS) rend un rapport annuel au CN. Une nouvelle discussion sur la définition de la CCVSS et sur les tâches de la CCVSS devra être organisée.

## **F - AG du mouvement, Université d'Automne, Colloques thématiques**

- Ensemble! tient une Assemblée Générale au moins tous les deux ans, instance où sont fixées les grandes lignes de l'orientation du mouvement.

- Chaque année le mouvement organise une UDA dont le choix de date relève de la compétence du CN. Elle est préparée par une Commission dédiée composée en partie de membres de l'EAN.

- Un colloque thématique est organisé chaque année.

- Des partenariats en vue de campagnes communes seront recherchés à l'échelle internationale (en lien avec les activités de la commission internationale) Il faut envisager la possibilité de l'organisation de rencontres internationales

## **G - Rôle et place des élu.es dans Ensemble !**

Alors qu'Ensemble! a des élu.es à divers niveaux institutionnels, de l'Assemblée nationale aux municipalités, le débat n'a pas suffisamment eu lieu sur leur rôle et leur place. Des orientations générales peuvent cependant être données

- Rapport avec les élu.es

Les élu.es dispose de l'autonomie dans l'exécution de leur mandat. Ils/elles agissent en cohérence avec les orientations d'Ensemble !, avec le soutien de leur collectif et rendent compte régulièrement de leur activité à leur collectif local.

Les élu.e.s membres et cotisant.e.s d'Ensemble ! s'efforcent de porter dans leurs activités et interventions publiques une double investiture : celle d'Ensemble qui les a investi comme candidat.e et celle des collectifs militants (fronts larges, collectifs citoyens...) qui ont permis leur élections. Tout au long du mandat, leur action s'appuie donc autant que possible sur un travail commun et une co-élaboration avec les collectifs locaux d'Ensemble! et les collectifs militants.

-Finances

La règle est que l'exécution d'un mandat électif ne doit entraîner ni enrichissement ni appauvrissement du/de la camarade. Les élu.es percevant une indemnité doivent participer au financement de l'organisation ou du cadre collectif qui les a fait élire et les soutient. À partir de là chaque cas étant particulier le montant et le mode de financement devra être discuté avec l'instance ad hoc, collectif local ou national. Il faut distinguer ce versement de la cotisation d'adhérent.e.

- Réseau des élu·es

Un réseau des élu·es permettant les échanges d'expériences est mis en place. Une liste des élu.es

d'Ensemble est finalisée et sera mise à disposition des collectifs afin que chacun soit au courant. Des rencontres et formations seront mises en place.

## **H - Rôle du ou des permanent.es :**

Le ou les permanent·es définissent leur travail en lien avec l'EAN et le secrétariat de l'EAN. Ils/elles participent à ces deux instances.

## **I – Rôle des portes paroles**

La question des portes parole est centrale pour la communication et la lisibilité de notre mouvement. Les portes paroles d'Ensemble ! défendent les orientations politiques adoptées par Ensemble ! dans le cadre de ce mandat.

Nous devons soutenir leur intervention en lien avec l'EAN.

Les portes paroles sont élu·es par le CN.